

Décision

Générale

colonial

Décision n° 198 portant miss en appel différé

n° 198

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1945

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro
1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu l'instruction ministérielle n° 1.031 DN créant l'appel différé

Vu le décret du 15 mai 1939 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 mars 1928

Vu l'avis favorable du Commandant Supérieur des Troupes de la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont mis en appel différé pour une période d'un mois : À compter du 15 mars 1945 : Dartnell Georges, B.I.C., classe 1934, service armé. Rajoelina, Sûreté, classe 1936, service armé. À compter du 20 mars 1945 : Balesi, R.S., classe 1931, service armé

J. CHALVET.